

va jusqu'au milieu du ^ve siècle approximativement. Il traite, pour finir, le village berbère dont l'existence prolonge celle de *Myd* [...].

Cette publication de haut niveau, par la qualité du contenu et du livre, pourra servir de modèle pour les publications de camps romains. Ce niveau d'excellence a été atteint grâce au principal auteur et à l'équipe de seize personnes qu'il a su rassembler autour de lui, regroupant historiens, archéologues, et spécialistes des sciences exactes. Les descriptions minutieuses sont rehaussées par des dessins et des photographies nombreux et de qualité ; l'illustration se situe à la hauteur du texte. De fréquentes comparaisons avec Bu Njem, le *castellum Dimmidi* (en Numidie) et d'autres fortins de Tripolitaine justifient les analyses.

C'est donc un très bon livre qui sera utilisé par les archéologues et aussi par les historiens.

Yann LE BOHEC

Maxime Émion, *Les protectores Augusti (III^e-VI^e s. p.C.)*, Bordeaux, Ausonius éditions (*Scripta antiqua*, 167), 2023, 2 vol., 918 p., 45 €, ISBN 9782356135605.

Ce gros livre, qui dérive d'une thèse de doctorat, est divisé en deux volumes, le premier proposant une synthèse, le second une prosopographie et des annexes. Il aborde un sujet d'histoire militaire de plusieurs points de vue, institutionnel, politique, social et culturel. Privilégiant les institutions, il s'inscrit dans la tradition de Domaszewski et du premier congrès de Lyon sur l'armée romaine (A. von Domaszewski, *Die Rangordnung des römischen Heeres*, B. Dobson réédit., 1967, Cologne, et *La hiérarchie [Rangordnung] de l'armée romaine sous le Haut-Empire*, 1995, Paris).

Avec un bon esprit de logique, l'auteur suit un plan chronologique sur une longue période, qui va de l'apparition des *protectores* à leur disparition. Deux éléments de méthode font la valeur de cette enquête. D'une part, des tableaux donnent des listes, simplement, ou servent de support à des déductions, ce qui est « pflaumien » (c'est, de notre part, un vrai compliment ; nous avons une grande admiration pour H.-G. Pflaum). D'autre part, un grand nombre de discussions apportent du nouveau sur plusieurs aspects du sujet.

La période concernée va donc de l'époque sévérienne jusqu'au VI^e siècle. Un élément général est présenté d'emblée : tous les *protectores* ne sont pas *domestici*, tous les *domestici* ne sont pas *protectores*.

Les premiers *protectores* auraient fait leur apparition au temps de Caracalla, si l'on en croit l'*Histoire Auguste* ; mais beaucoup de commentateurs sont sceptiques sur la valeur de ce texte, parfois à tort au demeurant. Quoi qu'il en soit, au III^e siècle, ils remplissaient la fonction d'hommes de confiance, d'un gouverneur de province ou d'un préfet du prétoire. Il apparaît déjà que, pendant cette relativement courte période, la nature de cette institution a évolué.

Vers 240 et surtout au temps de Gallien, un changement majeur est survenu : les *protectores* furent recrutés parmi les centurions ; ils devinrent des officiers supérieurs et un élément de l'ordre équestre ; dans cette époque, la valeur l'emportait sur la naissance

pour obtenir ce rang. Les empereurs s'attachèrent ces officiers qui leur prêtaient serment (au demeurant comme tous les militaires), qui entraient dans le comitat et le *divinum latus*. À la fin du III^e siècle, les *protectores Augusti* furent, évidemment, placés au-dessus de leurs homologues attachés aux gouverneurs.

Le IV^e siècle est la période la mieux connue en raison de la plus grande abondance des documents et elle laisse une impression de stabilité, si ce n'est que les *protectores domestici* firent alors leur apparition.

Qu'est-ce qu'un *protector* ? La question est posée par l'auteur qui rappelle que ce soldat a été pris pour un garde du corps et pour un officier en puissance, inscrit dans un « séminaire d'officiers » (l'expression est plaisante). S'il occupait ces deux positions à la fois, il se caractérisait surtout par sa dignité : il était un centurion avec plus de respectabilité que les autres, et l'estime était encore plus élevée pour le *protector domesticus*.

Ils peuvent être définis comme « officiers subalternes chevronnés » pour leurs débuts de carrière, ce que l'on appellerait de nos jours des adjudants. Mais l'étude des étapes suivantes montre que ces gradés pouvaient devenir tribuns, préfets, *praepositi* ou comtes. Plus mobiles que leurs collègues, ils possédaient l'expérience en général et l'expérience de la guerre en particulier. C'est à ce propos que l'auteur a rédigé quelques pages consacrées aux combats ; il pourra creuser ce thème dans des études ultérieures – du moins, nous l'espérons, car il possède un gros dossier qu'il maîtrise bien.

La richesse de la documentation pour cette période permet de définir ce que M. Emion appelle « des identités multiples » ; il s'agit en fait des caractéristiques autres que militaires de ces personnages. Ils fondaient des familles et leurs fils devenaient soldats à leur tour (ce qui n'est guère original). Ils étaient attachés à leur province et à leur cité, malgré leurs nombreux déplacements. Comme tout le monde, ils rencontraient des difficultés dans leurs rapports avec les barbares et les chrétiens. Ils accordaient une grande importance à la solde et à l'annone, cette dernière leur apportant un complément de revenus non négligeable. Ils respectaient la culture romaine et l'empereur.

Un long passage est consacré au *comes domesticorum* des environs de 280 aux environs de 450, un officier supérieur membre de l'aristocratie militaire. Il n'est pas sûr qu'il ait été commandant des scholes.

Pour la période qui va du milieu du V^e siècle jusqu'à la fin du VI^e, la grande nouveauté est une séparation de destins entre l'Orient et l'Occident.

Pour le monde byzantin, à l'est, l'appellation de *protector* servit à désigner des gardes qui vivaient au palais, qui n'étaient pas très efficaces contre les barbares. Les auteurs de l'époque, Procope et Agathias, sont très critiques à leur égard. Ce titre était aussi accordé à titre honorifique à de grands propriétaires.

À l'ouest, dans les royaumes barbares, il subsista parfois comme un honneur et il disparut finalement. Théodoric est le dernier *protector* connu de ces États. Nous pensons que ces *protectores* n'avaient rien à voir avec l'armée romaine.

Le deuxième volume est consacré à une prosopographie et aux annexes. 378 personnages ont droit à une notice, soit 262 *protectores*, 93 *comites domesticorum* et 23 *incerti*. Les fiches sont rédigées de manière classique, avec la connaissance des personnages qu'a acquise l'auteur : nom, références, commentaires. Nous nous demandons si un

plus grand recours à la photographie n'aurait pas rendu quelques services. En effet, l'illustration est présentée avec une grande économie : on ne compte que 6 figures, la 6^e, p. 670 étant pratiquement illisible. Et l'auteur n'a pas jugé utile de donner des cartes. En revanche, il ajoute à la fin de ce deuxième volume des textes de lois, 58 pages de « sources et bibliographie » qui prouvent une solide érudition. Un index précède la table des matières.

Les historiens trouveront dans ces 918 pages, fondées sur l'ensemble des sources disponibles, une synthèse originale pour leurs cours et des discussions de qualité pour leurs recherches. C'est incontestablement un ouvrage de qualité. Il sera impossible de parler des *protectores* sans s'y référer.

Yann LE BOHEC